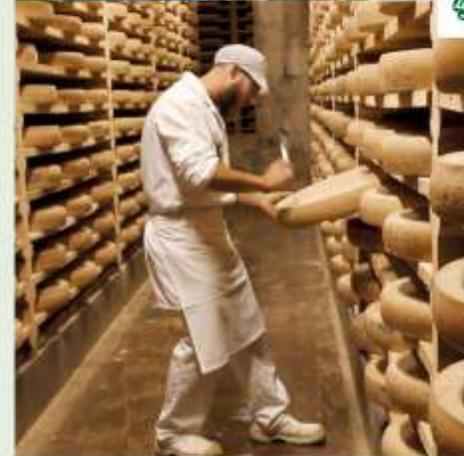


La durabilité :
au cœur du cahier des charges



Le Comté aménage le territoire

Une aire géographique sur :

- 4 départements : Ain, Jura, Doubs, Saône et Loire
- 289 000 ha mis en valeur

Les 3 maillons de la filière Comté :

- 2 325 fermes à Comté
- 139 ateliers de transformation (fruitières)
- 15 maisons d'affinage
- 70 000 t de production
- Plus de 14 000 emplois directs et indirects

Plus de 700 ans d'histoire



Notre cahier des charges au service de la durabilité

- Préserver l'identité du Comté
- Apporter des garanties aux consommateurs
- Répondre aux attentes sociétales
- Créer de la valeur partagée

Nécessité d'innover

Le cahier des charges du Comté s'est construit par couches successives depuis sa reconnaissance en AOC



1958

- Délimitation de la zone AOC Comté

1976

- Description physique des meules
- Affinage de 90 jours minimum à 19°C maximum
- Vaches Montbéliardes ou pie rouge de l'Est nourries sans ensilage
- Emprésurage du lait sous 24 h maximum, sauf exception hivernale à 36 h
- Travail en lait cru
- Mise en place du premier contrôle qualité

1979

- Chauffage du lait à plus de 40°C uniquement avant emprésurage
- Mise en place de la traçabilité (plaque verte)

1986

- Réglementation du préemballage
- Réglementation de l'étiquetage

1994

- Plafonnement de la zone de collecte de l'atelier à un cercle de 25 km de diamètre
- Restriction du délai maximum d'emprésurage qui passe de 36 à 24 h
- Augmentation de la durée minimum d'affinage de 90 à 120 jours

1998

- Restriction de la délimitation de la zone AOC Comté
- Limitation du conditionnement à la zone AOC Comté

2007

- Interdiction des OGM
- Plafonnement du concentré à 1800 kg/an/VL
- Plafonnement de la fertilisation azotée à 120 unités/ha de surface fourragère
- Plafonnement de la productivité laitière à 4600 litres/ha
- Interdiction de la traite en libre-service

2015

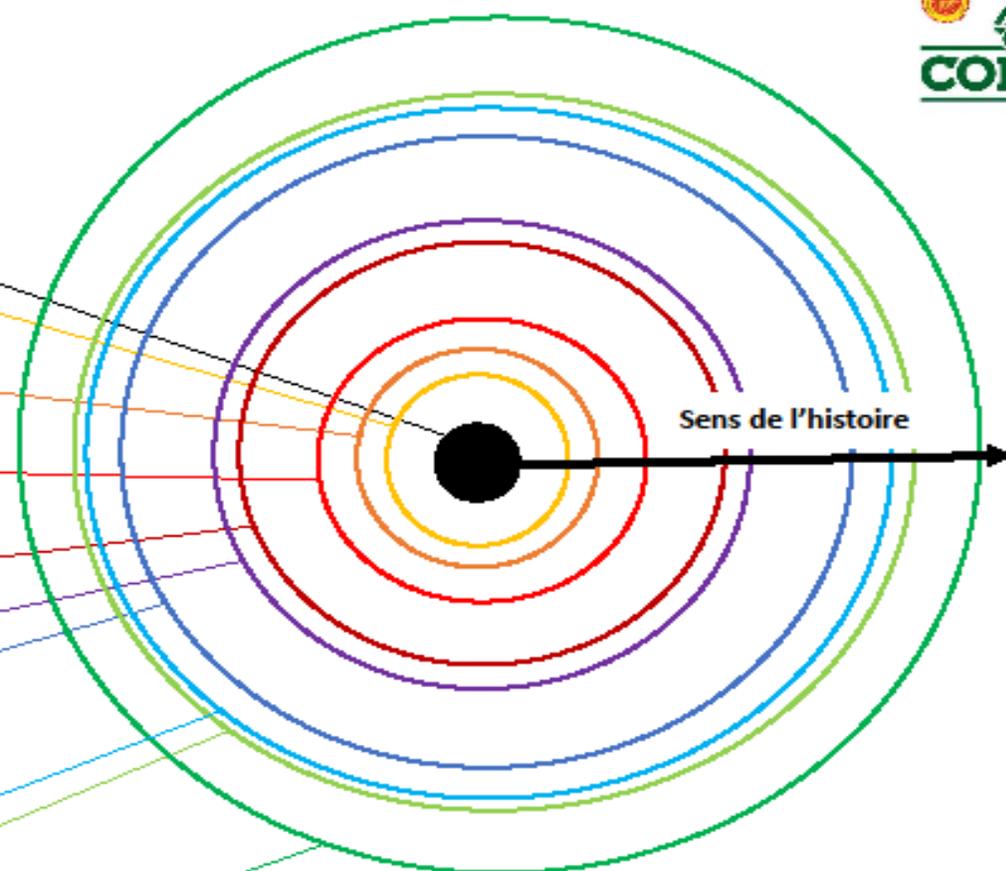
- Mise en place de la productivité individuelle par ha

2018

- Interdiction du robot de traite

2020

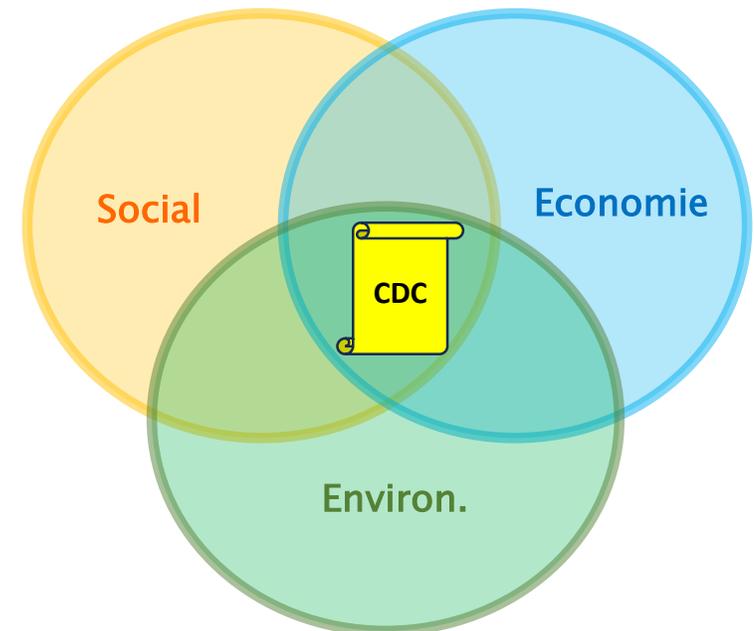
- Plafonnement de la production de lait à 1,2 million de L/an/exploitation
- Encadrement de la croissance des ateliers de fabrication
- Environnement et bien-être animal



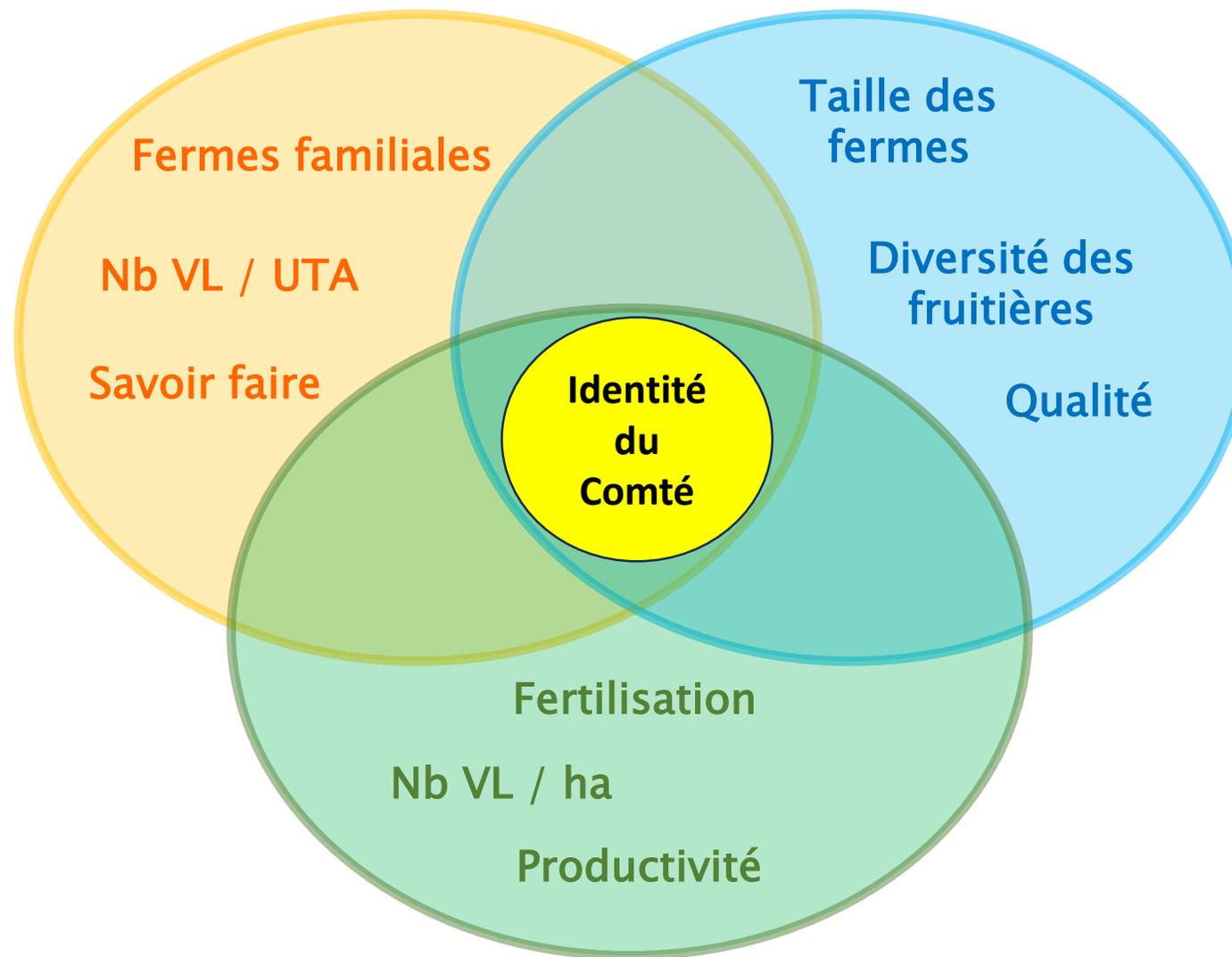
Quels engagements ?

- Préserver une agriculture familiale
- Conserver une diversité d'acteurs
- Maintenir les savoir-faire agriculteur / fromager / affineur
- Préserver les ressources naturelles : autonomie des fermes / fertilisation
- Accroître le bien-être animal

Cahier des charges : au cœur du dév. durable



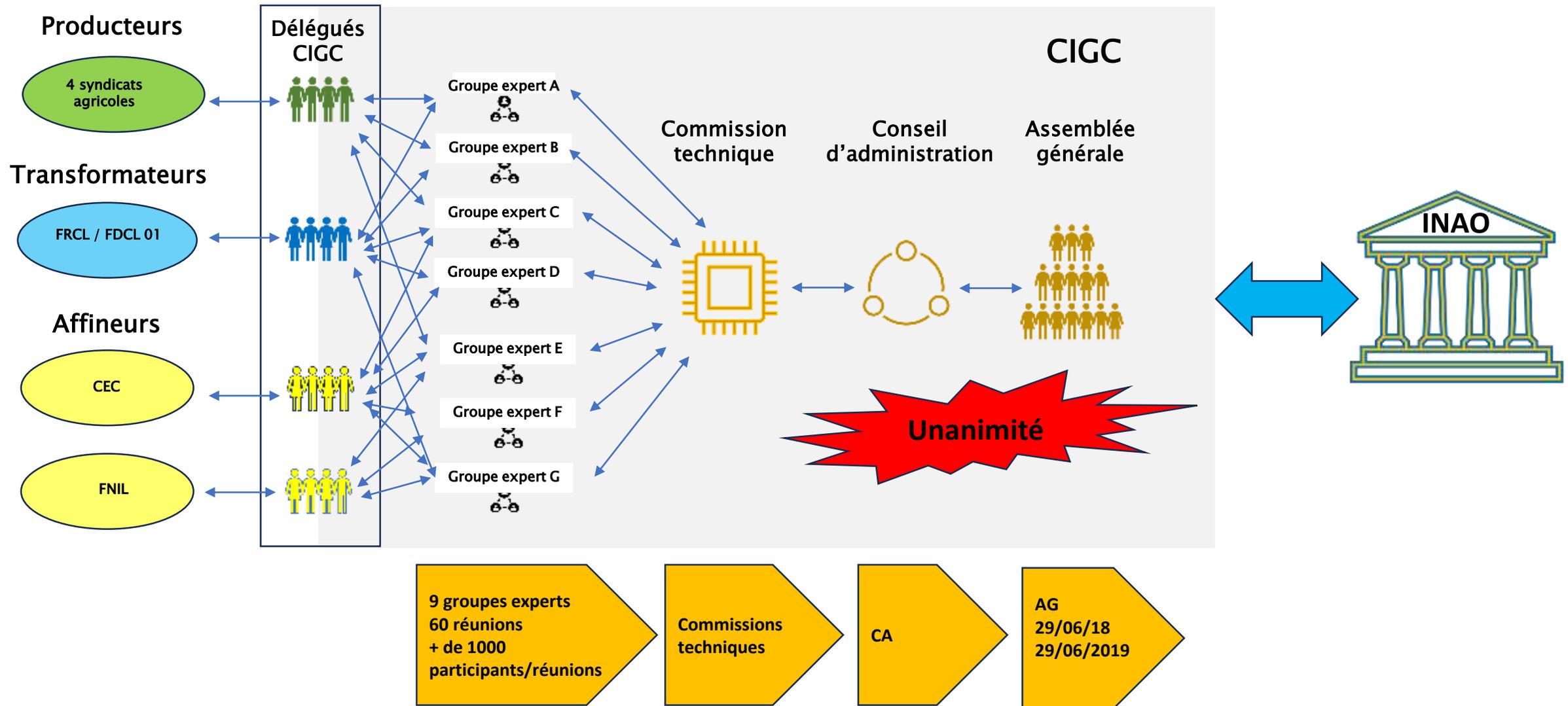
Exemple de mesures



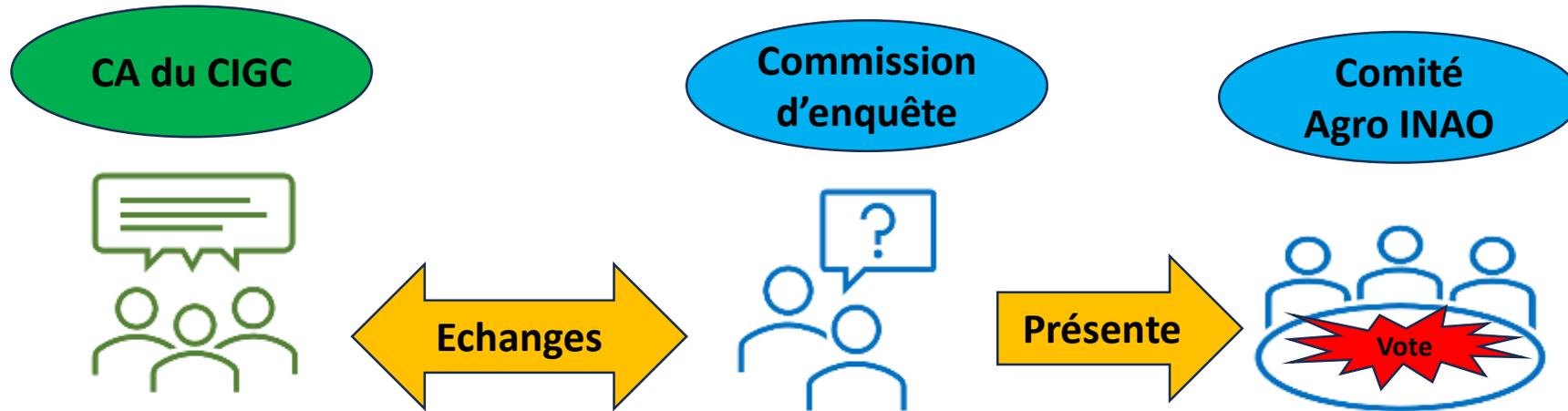
Comment ?

Mobilisation des acteurs et gouvernance collective

Mobilisation large des acteurs



Le processus d'instruction



Limites

- Expliquer et justifier les innovations réglementaires
- Durée de l'instruction

Application 2025

Merci de votre attention !